



Manque de places dans les établissements sociaux ou médico-sociaux, manque d'AESH... La situation s'aggrave encore en cette rentrée !

Lors de sa conférence de presse de rentrée, la ministre démissionnaire Belloubet a été contrainte de confirmer que 24 000 élèves allaient être accueillis dans des établissements ordinaires faute de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. En conséquence, dans les départements, surviennent déjà dans les écoles de multiples situations inadmissibles dont sont victimes les élèves (et en premier lieu ceux en situation de handicap) comme les personnels.

Comme si cette situation n'était pas déjà suffisamment catastrophique, le gouvernement démissionnaire avait publié dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires ! Ce même gouvernement démissionnaire vient de sortir au BO un texte visant à généraliser les dispositifs d'auto-régulation (dit DAR) dans les écoles et à les encadrer notamment par une évaluation d'école chaque année.

Partout les AESH manquent !

D'autre part, la rentrée est marquée par le manque de milliers d'AESH dans les écoles : non-respect des notifications individualisées, aide mutualisée aboutissant à un accompagnement dérisoire pour les élèves, non remplacement des AESH en arrêt maladie... autant de faits qui aboutissent à des situations ingérables dans les écoles !

Voici par exemple quelques témoignages recueillis par le SNUDI-FO dans un département :

« Une élève ayant 18h d'aide individuelle n'est actuellement pas suivie, ni les élèves ayant une notification d'aide mutualisée. »

« Nous sommes en grande difficulté. Nous ne pouvons répondre aux notifications car nous n'avons pas les heures d'AESH sans compter les demandes en cours... »

« N'est-ce pas indécent d'avoir seulement 1h30 par élève mutualisé ? »

« La situation est très tendue et désespérante... Les élèves avec notification mutualisée ne disposent d'aucune aide. »

« Une élève avec une aide mutualisée qui n'a personne pendant 15 jours et un élève avec un handicap lourd qui n'a personne pour l'accueillir. On essaie de voir avec une autre école pour que des AESH se relaient pour venir mais c'est au détriment d'autres. »

Et, alors que les notifications de la MDPH sont déjà soit mutualisées soit individuelles mais souvent non respectées, le gouvernement démissionnaire tente d'imposer, toujours dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, la mise en place cette année dans quatre premiers départements des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Avec les PAS, l'Education nationale prendrait la main légalement et officiellement sur la mise en œuvre des notifications MDPH et pourrait ainsi réduire encore plus drastiquement l'accompagnement dû aux élèves en situation de handicap, dans le but de faire de nouvelles économies.

Le SNUDI-FO n'accepte ni ces remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers ni cette dégradation continue des conditions de travail des personnels, enseignants comme AESH.

Il invite les personnels à se réunir avec le syndicat afin de faire un état des lieux précis des besoins et de prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire valoir les revendications urgentes :

- création des places en établissements sociaux et médico-sociaux ;
- création d'un statut de la Fonction publique pour les AESH, un véritable salaire ainsi qu'un temps plein pour 24h d'accompagnement ;
- abandon des PIAL et des PAS et fin de la mutualisation des moyens ;
- recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

Montreuil, le 13 septembre 2024